



Recommandation 36 (1949)

Travailleurs migrants

Assemblée parlementaire

([Doc. 79](#), titre III, 1er et 2e alinéas)

L'Assemblée appelle l'attention des États membres sur l'importance du problème de l'émigration des travailleurs, tel qu'il se présente après la guerre, par suite des conditions démographiques et économiques des pays de l'Europe.

En ce qui concerne les États membres, elle est d'avis que les pays qui acceptent des travailleurs d'autres pays doivent leur reconnaître des droits sociaux égaux à ceux de leurs travailleurs nationaux.

